

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 avril 2017

DELIBERATION n°2017-18

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 avril 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 24 mars 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,

Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Vu l'avis du comité technique du 21 mars 2017,

Point de l'ordre du jour :

4.3. Approbation du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le corps des infirmiers et assistants de service social.

Exposé de la décision :

Les arrêtés du 18 décembre 2015 et du 10 août 2016 ont prévu l'application du RIFSEEP aux corps des assistants de service social et infirmiers. La présente délibération vise à classer les emplois d'assistant de service social et d'infirmier dans les groupes correspondants et de fixer le montant des indemnités.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du RIFSEEP pour les corps des infirmiers et assistants de service social (classement dans les groupes et montant des indemnités).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision.

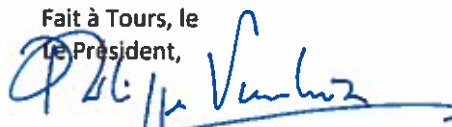
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	26
Contre :	4

Pièces jointes :

- Note explicative ;
- Tableau des montants des indemnités.

- 5 AVR. 2017

Fait à Tours, le
Le Président,


Philippe Vendrix

10 AVR. 2017

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

10 AVR. 2017

Déploiement du RIFSEEP pour les corps d’infirmier et assistant de service social

Conseil d’administration 3 avril 2017

A / INFIRMIERS (cat A)

L’arrêté d’adhésion au RIFSEEP pour le corps d’Infirmier a été publié le 10 août 2016 et entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.

L’établissement est doté de 4 emplois d’infirmiers.

1) Le remplacement des régimes indemnitaires actuels

Le RIFSEEP remplacera l’Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS – code 200676)

2) La cartographie des emplois

La cartographie des postes ne s’opère pas au niveau des employeurs mais au niveau central dans une logique interministérielle. Pour les emplois d’infirmiers, il existe 2 groupes.

Groupe 1 Missions de conseiller technique et de coordination	Groupe 2 Missions de prévention et de soins
Missions d’infirmier conseiller technique ou missions transversales auprès du recteur ou du DASEN Missions de coordination ou de tutorat	Dans tous les services et établissements : Missions d’infirmier

Il convient de classer les quatre emplois d’infirmier de l’université dans le groupe 2 conformément à la cartographie.

3) Les montants indemnitaires

Groupe	Fonctions types	Montant Plafond IFSE CIA	Montant Plancher IFSE
Groupe 1 Missions de conseiller technique et de coordination	Missions d’infirmier conseiller technique ou missions transversales auprès du recteur ou du DASEN	IFSE - 12520 CIA -1705	INF HC - 1450 INF CS - 1400 INF CN - 1400
Groupe 2 Missions de prévention et de soins	Missions d'infirmier	IFSE -11505 CIA -1570	INF HC - 1450 INF CS - 1400 INF CN - 1400

B / ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (cat B)

L’arrêté d’adhésion au RIFSEEP pour le corps d’assistant de service social a été publié le 18 décembre 2015 et entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

L’établissement est doté d’1 emploi d’assistant de service social.

4) Le remplacement des régimes indemnitaires actuels

Le RIFSEEP remplacera l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS – code 201073)

5) La cartographie des emplois

La cartographie des postes ne s'opère pas au niveau des employeurs mais au niveau central dans une logique interministérielle. Pour les emplois d'assistants de service social, il existe 2 groupes.

Groupe 1	Groupe 2
Assistant de service social non classé dans le groupe 2	Assistant de service social auprès d'élèves, d'étudiants ou de personnels

Il convient de classer l'emploi d'ASSE de l'université dans le groupe 2 conformément à la cartographie.

6) Les montants indemnitaires

Groupe	Fonctions types	Montant Plafond IFSE CIA	Montant Plancher IFSE
Groupe 1	Assistant de service social non classé dans le groupe 2	IFSE - 11970 CIA -1630	APSS - 1100 ASS - 1020
Groupe 2	Assistant de service social auprès d'élèves, d'étudiants ou de personnels	IFSE -10560 CIA -1440	APSS - 1100 ASS - 1020

Pour le calcul des montants indemnitaires attribués pour chacun de ces emplois, il est proposé de procéder comme pour les autres agents de l'université qui ont déjà intégré le RIFSEEP, à savoir de maintenir les montants à l'identique au moment du transfert du régime indemnitaire actuel vers le RIFSEEP.

7) Application globale du dispositif à l'université

Pour ces emplois, la problématique générale de la mise en œuvre du RIFSEEP est ensuite identique à celle déjà exposée pour les autres catégories de personnels : quelle prise en compte de l'expérience professionnelle, versement ou non du CIA, quelles modalités de réexamen en cas de changement de fonction ou d'emploi et en l'absence de changement de fonctions ou d'emploi ?

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL
ANNEE 2016-2017

CATEGORIE A - INFIRMIER - 1er septembre 2016

RIFSEEP pour l'année universitaire 2016 / 2017

Cat	Groupe	Fonctions	Observations pour 2016/2017		Fonctions types	Montant Plafond IFSE CIA	Montant Plancher IFSE	Montant RIFSEEP 2016
A	1				Missions de conseiller technique et de coordination Missions d'infirmier conseiller technique ou missions transversales auprès du recteur ou du DASEN	IFSE - 12520 CIA -1705	INF HC - 1450 INF CS - 1400 INF CN - 1400	INF HC / G1- 4310 INF CS / G1- 4310 INF CN / G1 - 4310
A	2	Missions d'Infirmier auprès des étudiants - SSU			Missions de prévention et de soins Missions d'infirmier	IFSE -11505 CIA -1570	INF HC - 1450 INF CS - 1400 INF CN - 1400	INF HC / G2 - 3970 INF CS / G2 - 3970 INF CN / G2 - 3970

CATEGORIE B- ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL - 1er janvier 2016

RIFSEEP pour l'année universitaire 2016/2017

Cat	Groupe	Fonctions	Observations pour 2016/2017		Fonctions types	Montant Plafond IFSE CIA	Montant plancher IFSE	Montant RIFSEEP 2016
B	1				ASS non classés en groupe 2	IFSE - 11970 CIA - 1630	APSS - 1100 ASS - 1020	APSS / G1 - 2200 ASS / G1 - 2200
B	2	Assistant de service social auprès des étudiants - SSU			ASS auprès d'élèves, d'étudiants ou de personnels	IFSE - 10560 CIA - 1440	APSS - 1100 ASS - 1020	APSS / G2 -1615 ASS / G2 - 1615